



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur François REBSAMEN

Membres absents :

Madame Stéphanie MODDE

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD

OBJET : FINANCES

Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024 - Approbation

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif de la Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le comptable public.

C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, que le conseil municipal « *entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif* ».

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution ;
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé ;
- la troisième est le bilan.

Monsieur Sébastien PERRIN, comptable public, m'a transmis le compte de gestion de l'exercice 2024 concernant le budget principal de la Ville.

Ainsi, les grandes masses du bilan au 31 décembre 2024, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 486 223,00 K€	Fonds propres	1 414 898,38 K€
Actif circulant	54 685,46 K€	Provisions pour risques et charges	0 K€
		Dettes*	127 196,98 K€
Comptes de régularisation	1 866,70 K€	Comptes de régularisation	679,80 K€
Total	1 542 775,16 K€	Total	1 542 775,16 K€

(*) L'encours des dettes figurant au bilan du compte de gestion diffère de celui figurant en annexe du compte administratif. Il inclut en effet non seulement les dettes bancaires, mais également les autres dettes de la collectivité (fournisseurs etc.).

Les résultats budgétaires de l'exercice 2024, exprimés en euros, se présentent comme suit (*cf. pages 17 et 18 du compte de gestion 2024, annexé au présent rapport*) :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2024	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	157 444 716,42	252 503 750,05	409 948 466,47
Titres de recettes émis (b)	92 894 760,82	227 834 243,61	320 729 004,43
Réductions de titres (c)	110 368,70	2 812 902,15	2 923 270,85
Recettes nettes (d = b - c)	92 784 392,12	225 021 341,46	317 805 733,58
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	157 444 716,42	252 503 750,05	409 948 466,47
Mandats émis (f)	87 707 259,14	209 177 719,82	296 884 978,96
Annulations de mandats (g)	1 136 588,70	6 631 673,74	7 768 262,44
Dépenses nettes (h = f - g)	86 570 670,44	202 546 046,08	289 116 716,52
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	6 213 721,68	22 475 295,38	28 689 017,06
+ REPRISE DU RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	-31 718 322,16	30 426 383,63	-1 291 938,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	-25 504 600,48	52 901 679,01	27 397 078,53

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 alinéa 2 ;

Il est demandé au conseil municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 par le comptable public, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

- d'autre part, après s'être assuré que Monsieur le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **d'approuver**, pour le budget principal, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public de la Ville de Dijon ;

- **de déclarer** n'émettre aucune observation ni réserve sur ledit compte de gestion ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

